

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 12 FÉVRIER 2024 À 19 HEURES, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain  
Caroline Bujold  
Guillaume Poirier  
François Poirier (conseiller en retard)  
Laurent St-Onge  
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice  
générale et greffière-trésorière

.....

**021-02-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h, souhaite la bienvenue à tous et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

**022-02-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

**023-02-2024 CONSEILLER EN RETARD**

Le conseiller François Poirier se joint à la séance à compter de 19 h 03.

.....

**024-02-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 15 janvier 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 15 janvier 2024.

.....

**025-02-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 68 981,57 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

**026-02-2024      URLS – RENOUELEMENT ADHÉSION**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 113,00 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle; qu'elle délègue les conseillers Yves Barriault et Caroline Bujold pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport.

.....

**027-02-2024      ESPACE MUNI – ADHÉSION**

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion à Espace MUNI pour l'année 2024-2025 au coût de 85 \$ taxes incluses.

.....

**028-02-2024      RENOUELEMENT BNE 0003324 GRAVIÈRE**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé du conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère des Ressources naturelles et des Forêts que nous désirons renouveler notre bail de substances minérales de surface BNE 0003324, coût 299,00\$ et nous autorisons la directrice générale, madame Annick Duguay Cormier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour ce renouvellement.

.....

**029-02-2024      ACHAT D'UN ORDINATEUR – VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission numéro 2491 de Morrissey Informatique.

.....

**030-02-2024      DÉPÔT DE PROGRAMMATION DANS LA TECQ**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 001 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

.....

**031-02-2024**

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2024 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2025 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu que la Municipalité de Saint-Alphonse demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5 % de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés Diane Lebouthillier et Catherine Blouin, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

.....

**032-02-2024**

**ADOPTION DU MANDAT DE COMITÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la version numéro 1 du « Mandat de gestion des ressources humaines » de la Municipalité de Saint-Alphonse tel que présenté au Conseil par Guillaume

Poirier, conseiller numéro 3, lors de la dernière réunion de travail. Le document est disponible pour consultation.

.....

**033-02-2024 NOMINATION DU COMITÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Steven Allain de nommer Yves Barriault, Laurent St-Onge, Guillaume Poirier et Annick Duguay Cormier, directrice générale pour composer le comité de gestion des ressources humaines.

.....

**034-02-2024 125<sup>E</sup> – PRÊT DE BUREAU**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter un bureau au comité du 125<sup>e</sup> à raison d'une journée par semaine jusqu'à l'évènement en juillet 2024.

.....

**035-02-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

**036-02-2024 CLÔTURE**

Il est proposé le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
Josiane Appleby  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Annick Duguay Cormier,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....